

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2008**

L'an deux mil huit, le onze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2008

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés: Anne DOUADY (procuration à Claude ROUSSET), Armand DUMONT, Jean-François PICHON,

Secrétaire de séance : Claude ROUSSET

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès verbal du 13 novembre 2008.**

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2008 est adopté à l'unanimité et signé.

## **II) Affaires Financières**

### **➤ Demande de subventions d'organismes et associations extérieurs à la commune (n°122/2008)**

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subventions :

- Les PEP 38 (Pupilles de l'Enseignements Public de l'Isère) pour ses actions d'aide aux familles en difficultés,
- Association Tire Clous du Grand Manti pour ses activités escalades du fait d'adhérents habitant la commune,
- Centre Régional Léon Bérard pour ses actions pour vaincre le cancer,
- Maison Familiale Rurale de Vif (centre de formation en alternance) concernant 2 élèves habitant sur la commune,
- Maison Familiale Rurale de Coublevie (centre de formation en alternance) concernant 1 élève habitant sur la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Concernant les PEP38, Association Tire Clous du Grand Manti pour ses activités escalades et le Centre Régional Léon Bérard, de ne pas accorder de subvention aux projets présentés.
- Concernant les demandes des Maisons Familiales Rurales, Monsieur MONNOT est chargé de faire une présentation de ce mode d'enseignement et des propositions lors du prochain conseil.

➤ **Décision modificative n°2 – Régie des Remontées Mécaniques (n°123/2008)**

Le Maire propose donc la DM suivante:

<b>Exploitation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
6231 : Annonces et insertions	4 000,00 €	
6288 : Autres services extérieurs	3 000,00 €	
66111 : Intérêt d'emprunt	-2000,00 €	
6411 : Salaire permanents	5 000,00 €	
695 : Impôts sur les bénéfices	-5 000,00 €	
6981 : Intégration fiscales charges	-5 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D2315-123 : Canons neige	900,00 €	
D2315-126 : Grande Visite RM	-900,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2008 ci-dessus présentée.

➤ **Décision modificative n°1 – Budget Eau & Assainissement (n°124/2008)**

Le Maire propose donc la DM suivante:

<b>Exploitation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D023 – Virement à la section d'investissement	1 400,00 €	
R777 – Dotation d'amortissement des subventions		1 400,00 €
<b>Total</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>1 400,00 €</b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D1391 : Reprise de subventions	1 400,00 €	
R021 : Virement de la section d'exploitation		1 400,00 €
<b>Total</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>1 400,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Eau & Assainissement 2008 ci-dessus présentée.

## ➤ **Tarifs des Remontées Mécaniques 2008-2009 – complément (n°125/2008)**

Monsieur le Président de la Régie des Remontées Mécaniques rappelle la délibération (n°50/2008) du 29 mai dernier fixant les tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2008-2009.

Il ajoute que dans le cadre du travail entamé entre la station de Saint Hilaire et celle du Col de Marcieu à Saint Bernard, il souhaiterait voir ajouter à la liste des tarifs des forfaits annuels communs permettant l'accès aux deux stations. Il précise que les recettes correspondant à ces forfaits seraient réparties à 70% pour Saint Hilaire et 30% pour Saint Bernard. Le Maire souligne que cette répartition des recettes n'est pas en faveur de Saint Hilaire (compte tenu des expériences passées en la matière) mais qu'elle a le mérite de permettre le rapprochement des stations et ce au service des habitants du plateau principalement et de la vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de compléter les tarifs des téléskis pour la saison 2008/2009 avec deux forfaits supplémentaires :

<i><b>Forfaits</b></i>	<i><b>Tarifs 2008/2009</b></i>
<b>Annuel commun aux stations de St Hilaire et Saint Bernard Adulte</b>	<b>118.00€</b>
<b>Annuel commun aux stations de St Hilaire et Saint Bernard Enfant</b>	<b>76.00€</b>

et que la répartition des recettes correspondant à ces deux forfaits sera de 70% au profit de la régie de Saint Hilaire et 30% pour celle de Saint Bernard.

## **III) Travaux**

### ➤ **Réhabilitation de l'habitat du Tétrás Lyre (n°126/2008)**

Monsieur le Maire présente un devis d'une première tranche de travaux d'un montant de 20 006,72 €HT, visant à créer des éclaircies pour le pâturage et la réhabilitation de l'habitat du Tétrás Lyre sur la parcelle forestière n°13.

Le projet a été préparé avec la FAI (Fédération des Alpes de l'Isère), l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Saint Hilaire, le RTM (Restauration des Terrains de Montagnes) et l'ONF (Office National des Forêts).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions pour ce projet et à commander les travaux.

### ➤ **Point sur les projets en cours**

#### ✓ ***Halle du marché et abri poubelles des Margains***

Une étude de sol a été commandée pour que l'Avant Projet Détaillé qui devrait être livré fin janvier 2009, puisse intégrer ses données.

✓ ***Gare haute du Funiculaire***

Concernant la toiture végétalisée, l'APAVE devrait prochainement valider un des procédés proposés. Suite aux demandes faites par l'APAVE une plus-value est à prévoir d'environ 12 000 €

Suite à l'avis de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2008 le lot n°4 : Isolation a été attribué à ACTIBAT pour 29 640,18 €HT.

Il précise que le Permis de Construire a été accordé.

Monsieur le Maire présente la proposition de modification du RDC qui impliquera un permis modificatif. Un premier estimatif des modifications s'élève à 35 000 € HT. La version finale sera prochainement présentée au conseil.

Suite à l'interrogation de Monsieur MONNOT, il confirme que le changement de projet et l'augmentation de celui-ci sera assumée par la régie et non par une augmentation de la subvention que la commune s'est engagée à verser.

Il précise par ailleurs que l'arrivée de Christophe MARTINET permettra d'envisager une nouvelle gestion de la régie plus « agressive » d'un point de vue commercial et marketing.

Monsieur MONNOT profite de cette discussion pour souligner une nouvelle fois qu'à ce jour, rien n'est arrêté concernant le futur exploitant du restaurant de même que l(es) artisan(s) qui occupera (ont) la salle d'expo.

Compte tenu du retard pris par le projet, l'ouverture de la partie exposition est repoussée au plus tôt à l'automne 2009.

Dans l'intervalle, les intervenants qui occuperont ces espaces pourront être collégalement choisis.

Monsieur ALLAN précise à ce sujet qu'un nouveau rendez-vous est prévu avec Monsieur SEIGNOL, lundi 15 décembre 2008.

✓ ***Aménagement du camping (n°127/2008)***

Un avenant sera sans doute nécessaire pour la remise en état de la route intérieure du camping. En effet, les intempéries ont fait que les passages d'engins l'on endommagée. L'entreprise MAHINC chargée de la pose des chalets s'est engagée à en prendre 1/3 à sa charge, le terrassier assure la purge et la commune devra assumer les 2/3 restants.

La CAO (Commission d'appel d'offres) se réunira demain, vendredi 12 décembre 2008 pour attribuer ou déclarer infructueux les lots 4 et 7 à 14 du camping.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour signer sur avis de la CAO les marchés des lots 7 à 14 dans la limite de l'enveloppe estimative du maître d'œuvre de 97 724 .28 €HT

✓ ***Aménagement des abords des écoles***

Les plantations ont été réalisées par les élèves du lycée horticole de Saint Ismier.

Madame CHRISTOPHEL souligne qu'il serait agréable que maintenant que les plantations sont faites, les gens arrêtent de prendre les massifs pour des parkings car une partie des plantations a déjà été endommagée.

Le chantier a été réceptionné avec quelques menues réserves.

Monsieur MARO invite les élus à travailler sur la sécurisation de la circulation sur la partie haute de la place devant les bâtiments de service public

## **IV) Personnel**

### **➤ Convention de mise à disposition du personnel de la Régie des Remontées Mécaniques à la station du Col de Marcieu (n°128/2008)**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, il avait annoncé que les Régies des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire et de Saint Bernard étaient en négociation (à la demande de Saint Bernard) pour mettre en place une convention qui permettrait à Saint Hilaire de mettre du personnel à disposition de la Station du Col de Marcieu pour l'exploitation technique de leurs 3 téléskis.

Le Président de la Régie présente le projet final de convention :

- Monsieur Laurent COCUZZA a été désigné pour cette mise à disposition du fait de ses compétences techniques et de sa polyvalence (secours, gestion des canons à neige, damage, entretien des téléskis).
- Il sera mis à disposition de la station du Col à plein temps pendant toute la saison d'hiver.
- Le taux horaire de refacturation est de 23€ toutes charges comprises. Le Maire souligne à ce propos que ce taux est inférieur au coût réel de gestion mais qu'il contribue au rapprochement des stations.

Il demande alors à l'assemblée d'autoriser le Maire et lui-même à signer ladite convention.

Ils précisent enfin qu'ils espèrent que cette convention ne sera que le début d'une collaboration plus poussée pour les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Président de la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire et Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel au profit de la station du Col de Marcieu.

## **V) Administration Générale**

### **➤ Changement du siège social du SIVOL (Syndicat Intercommunal de Vol Libre) (n°129/2008)**

Monsieur le Maire expose que suite aux dernières élections, les membres du SIVOL ont souhaité que le siège du SIVOL soit transféré en Mairie de Saint Hilaire du Touvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le transfert du siège social du SIVOL en Mairie de Saint Hilaire, soit au 105 route des Trois Villages - 38660 Saint Hilaire du Touvet.

## **VI) Questions diverses**

### **➤ Tunnel de Saint Pancrasse**

Monsieur le Maire expose qu'un courrier cosigné par les 3 Maires du plateau a confirmé les conclusions de la réunion du 14 novembre dernier, à savoir qu'ils ne s'opposent pas aux solutions proposées par le Conseil Général mais qu'ils attendent, courant janvier 2009, l'organisation d'une réunion publique durant laquelle le Conseil Général exposera les alternatives qu'il propose aux habitants du plateau afin que les trois communes puissent prendre position.

### **➤ SISCO**

Monsieur MONNOT rappelle les débats de la précédente séance et expose que concernant le projet de restaurant scolaire, un cahier des charges a été rédigé et devrait permettre de lancer l'appel d'offre prochainement pour le choix du cabinet d'étude.

Concernant le Service Minimum d'Accueil, le SISCO n'a pas les moyens humains de le mettre en place. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'opposera à cet accueil si les conditions de taux d'encadrement et de qualification des volontaires employés ne sont pas satisfaisantes.

### **➤ Intercommunalité du Pays Grésivaudan**

Il est confirmé que Plateau.comcom perdurera et sera pris en charge par l'Intercommunalité du Pays. Cependant, il sera sans doute amené à changer de nom.

A suivre.

### **➤ Gazette**

Monsieur le Maire expose que Monsieur PICHON qui avait pris en charge la Gazette depuis les dernières élections, n'assumera plus cette charge du fait d'impératifs familiaux qui l'éloignent de Saint Hilaire.

Monsieur le Maire assurera l'intérim et a d'ailleurs commencé la Gazette d'hiver qu'il espère pouvoir faire distribuer pour les fêtes.

Il fait alors appel aux volontaires pour gérer le support d'information communal.

L'assemblée est invitée à y réfléchir et nommera un nouveau responsable (ou deux) lors de la prochaine séance.

### **➤ CMUDD**

Monsieur le Maire expose que Monsieur MARO a assisté à la visite périodique de sécurité du CMUDD et que la conclusion de la commission présente sur site est un avis défavorable pour ce bâtiment. Le dossier doit passer en commission administrative prochainement au SDIS pour que l'avis définitif soit donné.

Monsieur le Maire est en attente d'un rendez-vous avec le Préfet (nouvellement nommé).

➤ **Commission finances**

Monsieur MONNOT annonce la tenue d'une commission finances le mardi 23 décembre 2008 à 14h00 en Mairie. Il précise qu'elle est ouverte à tous les membres de l'assemblée qui désirent y assister.

L'ordre du jour reposera principalement sur les grands axes du budget 2009 notamment concernant l'investissement.

Cette commission permettra la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire » (non obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants) lors de la prochaine séance du conseil.

➤ **Journée du Père Noël (14/12/08) et Fête des Lampions (10/01/09)**

Monsieur le Maire rappelle que des volontaires sont nécessaires pour ces deux manifestations.

Mesdames BUISSON et DUPONT se sont proposées pour la Journée du Père Noël.

Madame CHRISTOPHEL se charge de rallier des troupes pour les Lampions.

➤ **Truffière de Saint Hilaire**

Elle a été inaugurée le lundi 8 décembre dernier.

➤ **Règlement de l'eau**

Suite à l'envoi, sous format informatique, du règlement actuel par Monsieur BARTCZAK, les élus ont déjà travaillé à des corrections nécessaires ou envisageables. Une réunion avec les services administratifs sera organisée prochainement.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 29 Janvier 2009 à 20h30.***

(si urgences, une séance extraordinaire pourra être organisée le jeudi 8 janvier 2009)

**La séance est levée à 21h00.**